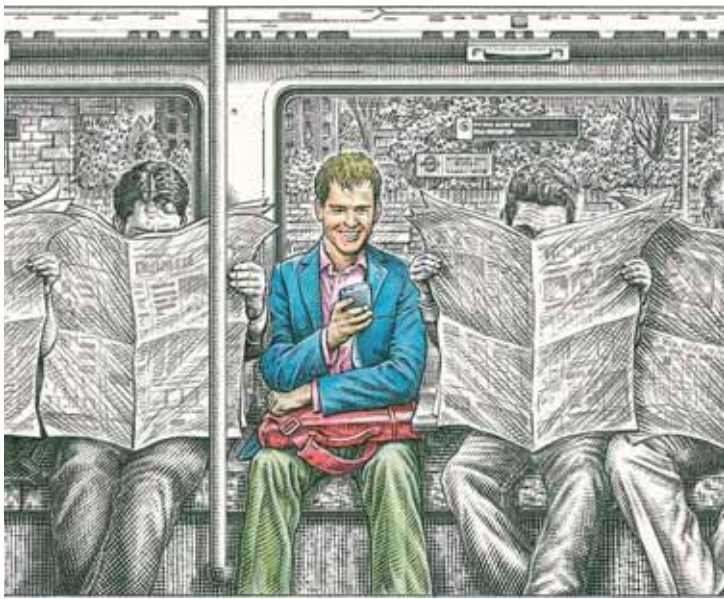


Édition spéciale

Supplément à Impac - Journal des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Commission paritaire 0710S07535

ALERTE ! Ils font leur marché !



Elles arrivent, les conclusions des états généraux de la presse écrite. Un brouillon – le « Livre vert » – prépare le verdict final que le chef de l'Etat rendra. Plus tard. Le sort de la presse d'information est censé dépendre du seul président. Il parlera. Fin janvier.

Par delà les états généraux, leur coordonnateur, Bernard Spitz^(*), a rédigé un réquisitoire. Il y va bien plus fort que les groupes de travail. Pourquoi ? Pour Spitz, la presse est sommée de déménager rue de la Banque. Et il fait froid, dans cette rue-là.

Le maître mot de Spitz ? La presse écrite doit être rentable. Elle n'a besoin de moyens que pour rompre, de façon « irréversible », avec le système de la Libération, celui des « aides ». Ce qui est solidaire,

coopératif, doit disparaître dans des soldes monstres. Pour faire place au calcul de la rentabilité. Ce serait le seul kit de survie de la presse. Des moyens nouveaux ? Négatif, dit Spitz, mutualisez ceux qui existent. Economisez sur l'emploi.

Mais, objecterez-vous avec nous, la presse écrite fait partie du patrimoine sacré de la démocratie ! Spitz rétorque que c'est le marché qui assure cette fonction-là. Le marketing est l'alpha, le compte d'exploitation l'oméga. Wall Street fera le reste. Avec le succès qu'on connaît. Krach !

Le territoire de Spitz est celui de la mondialisation. Au compte de quelques groupes dominants. Son seul dogme, « gagnez de l'argent ». Mais ceux qui n'ont pas accès au Kapital ? Au diable. Spitz retire le tapis des aides sous les pieds des titres. Seuls les riches survivront. La liberté d'opinion, le pluralisme, n'ont pas la cote au déballage du marché.

Bernard Spitz en appelle au président : « Fermez le robinet des aides ». Qu'importe si l'ablation totale des organes coopératifs et solidaires mutile la démocratie et le droit à l'information. Un nouveau modèle, un projet alternatif ? Non, Spitz n'est là que pour fermer le bal.

Et si nous lui disions ensemble que la presse, ça ne se danse pas comme ça ?



(*) Président de la Fédération française des sociétés d'assurances. Diplômé de l'ENA, maître des requêtes au Conseil d'Etat, jusqu'en 2004 directeur de la stratégie de Vivendi Universal, avant de fonder BSC Conseil, sa société de conseil en stratégie et en communication. Ancien conseiller du Premier ministre Michel Rocard, ancien journaliste au *Monde* et directeur à la direction générale de Canal+, auteur de nombreux articles et ouvrages sur le secteur de la communication.

Président des Gracques, association lancée par des hauts fonctionnaires en faveur d'une modernisation de la gauche.



JOURNALISME

Soixante-huit pages et... pas un mot sur l'emploi!

C'est entendu : la montagne a accouché d'une souris. Plutôt grise, la souris. D'un gris très gris... Sur les quatre « pôles » des soi-disant États généraux de la presse écrite, deux (les 1 et 4) devaient plancher sur le beau métier de journaliste, sur son « avenir » et sur son rapport à la « société », notamment.

Après tant de travail collectif, c'est peu dire que les résultats, en termes de propositions, sont décevants. La liste est vite faite :

- **Déontologie** : Un « groupe de sages » devra élaborer un projet de « code de déontologie » (à partir des textes existants), mais sans se presser, s'il vous plaît, car ce « travail (...) demande du temps et le plus grand soin... » Quid desdits « sages » ? Mystère ! Seule préconisation audacieuse : des chartes diverses et variées, pour respecter le sacro-saint principe de la « pluralité », devront faire l'objet d'accords d'entreprises. « Audacieuse », c'était pour rire...

- **Droits d'auteur** : C'est la confusion, sans doute par manque de franchise. Disons le tout net, la proposition

du « Livre vert », négociée en amont entre le seul SNJ autonome et les éditeurs, a une tête de compromis encore plus alambiqué que l'appareil juridique actuel (déjà fort complexe) sur le sujet. En substance : les droits d'auteur d'un journaliste devraient être cédés automatiquement au profit de son éditeur « dès la signature du contrat de travail » (négation du fondement-même des droits d'auteur) ; mais, les éventuelles nouvelles dispositions légales devraient garantir les « droits attachés aux journalistes et à leur statut ». En bon cartésiens, comprenons : le tout et son contraire ! Ce qui est évidemment suspect...

- **Formation** : C'est le repli corporatiste, au prix d'une prise de risque insensée quant au financement de la formation continue. En effet, le groupe de travail sur « l'avenir des métiers du journalisme » préconise la création d'un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) « regroupant l'ensemble des médias et seulement eux », quitte à obtenir des pouvoirs publics la révision à la baisse du « seuil minimal (de taille des OPCA) compatible avec la (petite) taille de cette entité ou, à défaut, (...) une dérogation au montant minimum de recettes collectées ». En clair, mieux vaut rester pauvres, mais entre nous... Au bénéfice de la formation continue des journalistes qui n'en ont jamais eu tant besoin ? Doutons-en !

- **Emploi** : Rien ! Vraiment rien ! Pas un mot sur la précarité record qui sévit de plus en plus dans le métier^(*), sur les risques accrus du fait des évolutions techniques (« révolution numérique ») et des résultats



économiques catastrophiques de presque tous les titres... « Sécurité sociale professionnelle » ? Connait pas ! « GPEC » : pas plus ! Ah, si, une seule fois, au détour d'un minuscule constat de M. Spitz (p. 65) sur le « besoin évident de formation continue, de développement des compétences et de gestion prévisionnelle des emplois ». Mais, plus précisément ? Rien, vous dis-je !

Une question, une seule : est-ce avec une copie aussi creuse que certains éditeurs et le gouvernement actuel pensent avoir phagocyté certains syndicats de journalistes ? Ce serait faire une grave erreur vis-à-vis de la capacité des journalistes à juger librement d'un éventuel « deal » passé sur le dos de leurs emplois et de la qualité de leur travail. ■

^(*) De 1991 à 2007 (derniers chiffres disponibles), la proportion de « pigistes » parmi les journalistes officiellement recensés par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels est passée de 14,37 % à 23,98 %, c'est-à-dire à près d'un quart... En une seule dernière année (2006/2007), cette proportion a littéralement explosé : + 4,86 % ! Cette précarisation croissante est tellement forte chez les jeunes journalistes, que plus de la moitié d'entre eux n'est pas mensualisée (en CDI et en CDD), mais est rémunérée à la pige (51,12 % en 2007) ! Pour mémoire, en 1964, 7,35 % seulement des journalistes étaient rémunérés à la pige...

INTERNET

Le choc anti-papier?

Personne ne niera que les constats (p. 37 et 38 du « Livre vert ») du pôle « Le choc d'internet, quels modèles pour la presse écrite » sont établis sur la base de faits et de chiffres réels. Ils n'en sont pas moins dramatiques pour la « presse imprimée » !

N'y lit-on pas que « les annonceurs poursuivent leur retrait des médias », que la France connaît « une dispersion des audiences entre titres et supports », que « l'accès classique aux médias (TV, radio, imprimé) est minoritaire chez les 15-24 ans », que lors des « déplacements quotidiens » la consommation « de médias de loisirs numériques (...) l'emporte désormais sur l'imprimé », que « la presse imprimée est une dépense mineure dans le budget des ménages »... N'en jetez plus !

Mais n'y lit-on pas, de plus, que « le média internet », s'il « continue de croître en pénétration et en utilisation », n'a pas trouvé sa rentabilité, puisque,

entre autres, « la recette publicitaire tirée d'un visiteur unique est vingt fois moindre que celle (tirée) d'un lecteur ». Or, dans un modèle économique fondé sur l'idéologie et la pratique de la soi-disant gratuité, la publicité est bien la seule recette possible. D'où le leitmotiv des éditeurs : l'information numérique n'a pas encore trouvé son « modèle économique ». La trouvera-t-elle un jour ? Certains, à la différence du « Livre vert », commencent à se poser la question.

Bruno Patino, président du pôle « Le choc d'internet » l'écrit lui-même : « La presse est en pleine mutation, sa situation économique est incertaine... » Mais, aucune page du « Livre vert » ne se risque à pousser jusqu'au bout la réflexion, jusqu'à la remise en cause fondamentale – pourquoi pas ? – des stratégies numériques actuelles des entreprises et groupes de presse, fondées à 90 % sur la gratuité, la mise en ligne de tous leurs contenus publiés sur papier, le web 1.0... C'est, en réalité, une discussion avortée.

Pour le reste, le pôle présidé par Bruno Patino nous livre quelques propositions sympathiques, respectueuses (un fois n'est pas coutumes !) des règles de conduite

républicaines et paritaires qui ont permis de refonder la presse, en France, à la Libération.

Essentiellement, le pôle invite à « reconnaître un statut d'éditeur de presse en ligne », selon des critères professionnels et déontologiques sérieux. Il demande aussi une « augmentation significative de l'aide au développement des services en lignes », au prix, il est vrai, d'un « réajustement des aides à la presse », mais aussi en réformant la politique fiscale (dépenses des éditeurs en ligne éligibles au crédit d'impôt recherche ; taux de TVA à 2,1 %). Enfin, et c'est particulièrement louable, le groupe présidé par Bruno Patino préconise une « gouvernance exemplaire du secteur de la presse en ligne », ce qui suppose « le maintien et le développement de négociations collectives entre organisations représentatives des salariés et employeurs de cette nouvelle forme de presse » (p. 45).

Voici un appel à la négociation paritaire qui mérite d'être souligné, au même titre que l'affirmation de la nécessité d'un « statut ». Sur ces deux points au moins, la FILPAC CGT sera présente au rendez-vous. ■

DISTRIBUTION

Embourbement des états généraux!

Les experts en doctrine ont tranché : la distribution est inefficace et la loi Bichet (*) est devenue « un alibi collectif », « symbole de l'embourbement du système ». Pourquoi un tel acharnement de la part de ce monsieur Spitz ? Il a pour mandat la remise en question de l'ensemble du système solidaire qui régleme la diffusion de la presse.

M. Spitz préconise de libérer la presse en la livrant au marché. Ce qu'il nomme mutualisation des moyens n'est qu'un faux nez masquant de vulgaires accords commerciaux, favorisant les groupes les plus puissants. La péréquation, issue de la loi Bichet, apporte déjà cette mutualisation des coûts, qui assure la liberté de diffusion pour tous et permet la distribution des titres les plus fragiles. La « notion de libre commerce »

qu'il tente de nous imposer signifie la fin des petits et la disparition de l'expression réputée minoritaire. Quelle place pour la démocratie dans un tel système, quelle est donc cette liberté de distribuer ?

Le garant de la liberté deviendrait le vendeur, officiellement le seul décideur des titres à disposer sur les présentoirs : la sélection par le marché ou par l'arbitraire, c'est ça la liberté ?

Mutualisation des coûts, des réseaux, des moyens de production... Sitôt dit, sitôt contredit, car à la mutualisation des secteurs industriels correspond une parcellisation des organes de gestion et de décision propres à chacun de ces secteurs. Le portage de presse qui constitue un des axes majeurs de développement, selon le « Livre vert », n'est nullement évoqué dans le champ d'intervention du « Conseil supérieur de la vente au numéro ». Spitz avoue par là son intention de maintenir les porteurs dans un état de dérégulation sociale, les abandonnant ainsi dans la jungle économique, alors qu'ils sont déjà soumis à la rigueur et à la brutalité de leur métier.

L'enjeu du « Livre vert » est clair : faire basculer la presse dans le monde « merveilleux » du libéralisme –



les journaux deviennent des marchandises comme les autres – et retirer toute capacité d'organisation et de résistance aux salariés qui concourent à sa distribution. Nous ne pouvons accepter qu'un des fondements de notre démocratie soit dissout dans cette « refondation structurelle et irréversible ». ■

(*) Votée en 1947, elle établit le caractère coopératif de la distribution si les éditeurs décident de se grouper pour la réaliser.

IMPRESSION

Trois questions à Gérard Letréguilly, secrétaire du syndicat des imprimeries parisiennes (SIP)

« Toute réforme profonde passe par la prise de conscience de la nécessité d'un changement. » C'est du Spitz, au crépuscule des états généraux... Ça t'inspire quoi ?

Nous n'avons pas attendu ce monsieur pour prendre conscience. Depuis 2004, nous avons prouvé notre volonté de doter la presse de moyens industriels supérieurs. Réformer, mais quoi ? L'impression doit être considérée comme un outil au service du développement de la presse écrite. La vraie réforme des métiers des imprimeurs de presse suppose l'intégration d'une charge de travail conséquente afin de faire tourner le parc machines à plein.

La presse fait face à une baisse de pagination et de tirage, impliquant de fait une sous-utilisation de ses moyens d'impression. Le paradoxe ? Cette charge de travail existe, mais elle échappe aux imprimeurs de presse parisienne, faute de matériel adapté. Les éditeurs font monter la qualité de leurs suppléments thématiques et publicitaires, mais ils extraient cette production des imprimeries de presse parisiennes.

Donc il faut bien moderniser ?

Oui, et dans le sens suivant : être en capacité d'imprimer tous les types de travaux. Voilà pourquoi les imprimeries doivent rénover l'outil industriel, augmenter leurs capacités techniques, et réduire ainsi les frais de transport. Il s'agit que la presse quotidienne élargisse son offre auprès des annonceurs.



Gérard Letréguilly avec Bernard Thibault

Pour ce faire, le SIP a entamé une série de discussions avec les éditeurs de presse sur la modernisation des imprimeries. Pour l'instant les échanges portent sur l'ouverture des plans de charge des titres quotidiens, des groupes de presse et sur l'extension de la fabrication à l'ensemble des formes de presse, y compris les gratuits. Les éditeurs doivent s'insérer pleinement dans ce projet, ainsi que leurs clients. L'avenir de la presse dépend de leur totale implication.

Et les recommandations sur l'impression du « Livre vert », qu'en penses-tu ?

Les propositions à retenir ne seront réalisables qu'après négociation avec les éditeurs et après examen de la situation réelle. Dans le cas d'un sureffectif constaté,

il faudra bien entendu examiner les reclassements dans la branche et dans les groupes de presse. Il faudra mettre en place des actions de formation avec obligation de résultat, avec un accompagnement et un suivi. Il faut établir une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de branche et une sécurisation des parcours professionnels, ainsi que défini par les partenaires sociaux dans le nouvel accord interprofessionnel du 7 janvier 2009.

Les fonds publics ne doivent pas être détournés afin de ne financer que des plans sociaux. Ils doivent permettre l'investissement sur le long terme dans la branche pour redéfinir un cadre et un contrat social nouveaux. ■

Est-ce bien raisonnable, Monsieur Spitz ? Mieux vaut nous écouter !

Monsieur Spitz, vous vous trompez, la presse écrite n'est pas à la veille de sa disparition ! Média historiquement adossé à la démocratie, concurrencé par le numérique, la presse est confrontée à la crise du système économique. Elle résiste en France grâce aux mesures de solidarité, bien mal baptisées aides. Celles que vous voulez supprimer. Une dynamique nouvelle, une redéfinition de sa fonction doivent être trouvées. Mais vous voulez lui infliger une batterie de mesures dites économiques, dont l'inefficacité est prouvée depuis des années. Réduire les effectifs, rentabiliser... Un dogme, trois mots passe-partout. La presse écrite mérite autre chose.

Une étude de l'inspection générale des finances a établi au cours des travaux des états généraux que le coût de l'impression n'était pas supérieur en France à ce qu'il est dans les pays européens équivalents. Mais vous persistez à le charger. Comme une mule.

Tous les éditeurs de presse ont profité – et profitent toujours – de la distribution coopérative, des NMPP et des MLP notamment. Vous appelez ça « embourbement du système ». Pour justifier une distribution à la seule charge des éditeurs. Un arrêt de mort pour ceux qui manquent de moyens !

Vous niez le rôle de l'outil industriel comme vecteur de développement du journal, au service de l'innovation industrielle et de l'équilibre économique de l'entreprise.

Croyez-vous qu'un aménagement (concocté dans le secret) du droit d'auteur va dupes des journalistes en proie, très majoritairement, à la précarité, la pénurie d'emploi, et confrontés à la réduction des effectifs ?

Vous qui êtes parti diriger l'organisme patronal

de l'Assurance, vous négligez les risques que font courir vos conclusions personnelles, parce que vous masquez les effets de l'accélération de la concentration en cours.

A votre appel au Kärcher présidentiel nous opposons **une méthode civilisée**. Celle de la loi républicaine et de la négociation paritaire.

Contre les risques de concentration, nous proposons **une loi-cadre de régulation de la presse**, qui créera une Haute Autorité chargée, notamment, du respect du pluralisme, de la répartition des mesures de solidarité, de la conformité des cessions et concentrations avec la loi organique du pays.

Pour sortir le journal du dilemme : se vendre à un groupe financier et industriel ou mourir, nous proposons **des mesures de solidarité bénéficiant aux titres à faible ressource publicitaire**, un système de financement qui stimule l'innovation éditoriale par la création d'une société d'investissement.

Pour traiter la grande mutation numérique et l'apparition de nouveaux métiers, **la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** doit être instaurée. A l'échelle de la branche, du groupe, de l'entreprise. Il s'agit bien, en énonçant le projet pour la presse, d'y ajuster les qualifications, donc la formation, les méthodes de travail.

A cet effet, l'Observatoire des métiers de la presse établit les métiers de la phase technologique actuelle et ceux du futur. C'est sur cette étude que doivent reposer les négociations sur l'emploi.

Pour traiter de façon civilisée la question des effectifs, **une sécurité sociale professionnelle** doit être fondée. Il faut rompre avec l'inégalité de protection des contrats de travail, avec leur précarisation, avec le recours systématique à leur rupture. Un dispositif d'accueil de salariés estimés paritairement en sureffectif doit être créé, sans rupture du contrat de travail, afin d'assurer leur formation dans l'attente de retrouver un poste.

Pour atteindre ces objectifs, des négociations doivent s'ouvrir immédiatement, non soumises à des contraintes excessives de temps, qui portent sur les qualifications et leur rémunération, l'organisation du travail. Distribution et portage doivent faire l'objet de création et de confirmation de conventions collectives.

Monsieur Spitz, vous en appelez à l'usage du bourre-pif. Nous préférons une autre méthode. La question sociale n'est pas une annexe plus ou moins encombrante. Elle fait partie du cœur du problème, la relance de la presse écrite. C'est une cause qui se traite paritairement. Nous y sommes prêts. Comme nous sommes prêts, avec toutes celles et tous ceux qui le désirent, à construire un mouvement national pour parvenir à ces objectifs que nous soumettons et proposons à toute la Profession. ■



Supplément à : **impac**

Journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication
263, rue de Paris • 93514 Montreuil Cedex
Téléphone: 01 48 18 80 24 • Fax: 01 48 51 99 07
Site: <http://www.filpac-cgt.fr> • Mail: filpac@filpac-cgt.fr

Directeur de publication: Michel Muller
Comité de rédaction
Responsable: Jean Gersin
Équipe rédactionnelle: Romain Altman, Éric Birger, Pascal Le Boulch, Christian Le Franc, Antoine Peillon, Richard Wilf
Correspondant: David Roussel
Montage: Stéphane Paturey
Révision: Michèle Matquis-Pardo

